SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**
Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**
Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**
Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**

Ofi invest Asset Management
Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

Ofi invest
Asset Management

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente
Madame Anne COURRIER

Directeur général
Monsieur Charles BOUFFIER

Administrateurs
MGEN, représentée par Monsieur Stéphane ZNATY
Ofi Invest, représentée par Monsieur Nicolas DEMONT
Ofi Invest Asset Management, représentée par Madame Véronique CHERRET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PriceWaterHouseCoopers Audit représenté par Monsieur Frédéric SELLAM

C1 - Public

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Situation des mandats

Point sur les mandats des membres du conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration se compose de quatre membres, à savoir :

Madame Anne COURRIER	Présidente
MGEN, représentée par Monsieur Stéphane ZNATY	Administrateur
Ofi Invest, représentée par Monsieur Nicolas DEMONT	Administrateur
Ofi Invest Asset Management, représentée par Madame Véronique CHERRET	Administrateur

L'assemblée générale du 30 avril 2024 a pris acte :

- de la démission de Monsieur Stéphane JUNIQUE de son mandat d'administrateur à compter du 31 décembre 2023, et de la ratification de la nomination par cooptation de Madame Anne COURRIER pour une durée de six exercices. La mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029 ;
- du renouvellement du mandat d'Administrateur de Mutuelle Générale de l'Education Nationale « MGEN » pour une durée de six exercices. Il prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029 ;
- du non-renouvellement du mandat d'Administrateur de BRED Banque Populaire, arrivé à échéance ;
- du non-renouvellement du mandat d'Administrateur de CASDEN Banque Populaire, arrivé à échéance ;
- du non-renouvellement du mandat d'Administrateur d'EGAMO, arrivé à échéance ;
- de la nomination d'Ofi Invest en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029 ;
- de la nomination d'Ofi Invest Asset Management en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029 ;

Le conseil d'administration du 8 octobre 2024 a pris acte de la désignation des représentants permanents des Administrateurs Ofi Invest et Ofi Invest Asset Management, respectivement Monsieur Nicolas DEMONT et Madame Véronique CHERRET.

Le renouvellement des mandats de tous les membres devra intervenir au cours de l'année 2030.

Point sur les directeurs de la SICAV

Le mandat du directeur général de la SICAV Global SICAV de Monsieur Charles BOUFFIER est en cours.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37- 4 alinéa 1, 1°du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous en fonction des informations dont nous disposons et sous réserve des modifications en cours, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

Madame Anne COURRIER – Présidente du Conseil d'Administration *(*)*

Ofi Invest Marché Monétaire	SICAV	Présidente du Conseil d'Administration
SAFM (La maison des obsèques)	SAS	Membre du directoire
Cegedim Santé	SAS	Administratrice
Arcade VYV Nové	SAS	Administratrice
UMR	SA	Administratrice
MFEX France	SA	Présidente du Conseil d'Administration

Ofi Invest – Administrateur *(*)*

Ofi Invest Marché Monétaire	SICAV	Administrateur
Ofi Invest Distribute	SAS	Censeur
Ofi Invest Capital Partners	SAS	Censeur
Ofi Invest Real Estate SGP	SA	Membre du Conseil de surveillance
Ofi Invest Real Estate SAS	SAS	Membre du Conseil d'Orientation stratégique
Swen Capital Partners	SA	Administrateur
OFI Services	SNC	Gérant

Monsieur Nicolas DEMONT – Représentant permanent d'Ofi Invest *(*)*

Ofi Invest Marché Monétaire	SICAV	RP Ofi Invest - Administrateur
Ofi Invest Asset Management	SA	Directeur Général Délégué

Ofi Invest Asset Management – Administrateur *(*)*

Ofi Invest Marché Monétaire	SICAV	Administrateur
Ofi invest Intermediation Services	SASU	Membre du Conseil de Surveillance
ALPHEYS	SAS	Administrateur (jusqu'au 27/06/2024)
ALPHEYS INVEST	SA	Administrateur (jusqu'au 27/06/2024)
S2iEM	SICAV	Administrateur
AFG	SA	Administrateur

Madame Véronique CHERRET – Représentant permanent d'Ofi Invest Asset Management

Ofi Invest Marché Monétaire	SICAV	RP Ofi Invest - Administrateur

MGEN - Administrateur

Ofi Invest Marché Monétaire	SICAV	Administrateur

Monsieur Stéphane ZNATY – Représentant permanent d'Ofi Invest Asset Management

Ofi Invest Marché Monétaire	SICAV	RP Ofi Invest - Administrateur

Monsieur Charles BOUFFIER – Directeur Général *(*)*

Ofi Invest Marché Monétaire	SICAV	Directeur Général

(*) Données validées

Répartition des rémunérations allouées

Néant.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique renouvelée par décision du conseil d'administration, portant le titre de directeur général, à savoir Monsieur Charles BOUFFIER.

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Marché Monétaire (la « SICAV »).
Siège social : 20-22, rue vernier – 75017 Paris (France)

Forme juridique

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit français.

Classification AMF

Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Action	**Code ISIN**	**Affectation des sommes distribuables**		**Devise de libellé**	**Souscripteurs concernés**	**Montant minimum des souscriptions initiales (*)**	**Montant minimum des souscriptions ultérieures**	**Valeur liquidative d'origine**
		Résultat net	**Plus-values nettes réalisées**					
I	FR0010666578	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	1 action	Néant	1 000 €
X	FR0010653618	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPC et mandats de gestion gérés la Société de Gestion	1 action	Néant	1 000 €
VYV MARCHE MONETAIRE	FR0013421716	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs et plus particulièrement destinée à servir de support aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte	Néant	Néant	100 €

(*) La société de gestion est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum de souscription initiale et/ou ultérieure.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée, supérieure ou égale à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de la SICAV est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de la performance de la SICAV. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance de la SICAV pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

INDICATEUR DE REFERENCE

La performance de la SICAV pourra être comparée a posteriori à €STER (Euro Short-Term Rate) capitalisé, indicateur de référence de l'OPCVM. Toutefois, compte tenu du caractère discrétionnaire de la gestion de la SICAV, la SICAV n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La gestion est totalement active et libre. La performance de la SICAV pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur.

L'indice €STER est calculé par la Banque Centrale Européenne. Il s'agit de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu. Son ticker Bloomberg est ESTRON Index.

La Banque Centrale Européenne est l'administrateur de l'indice €STR. Elle bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées :

La SICAV investit dans un portefeuille composé d'instruments du marché monétaire, de titres de créances négociables et obligations ou assimilés à rémunération fixe, et variable ou révisable, la révision du taux devant se faire sur la base d'un taux ou d'un indice du marché monétaire, ou dans des dépôts auprès d'établissements de crédit.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. Cette analyse permet la détermination des zones géographiques, des niveaux de sensibilité et l'anticipation des évolutions des taux en fonction du scénario économique de la gestion retenu.

La gestion de la SICAV doit également respecter les limites réglementaires de sensibilité au risque de taux (Maturité Moyenne Pondérée – « MMP » ou « *Weighted Average Maturity* » - « WAM », maximale de 6 mois), de liquidité du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers – « DVMP » ou « *Weighted Average Life* – WAL », maximale de 12 mois), et de maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale des titres maximale de 2 ans.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).

Au sein de l'univers d'investissement du Fonds retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

L'univers d'investissement est défini comme suit :

- L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 800 valeurs (*) ;
- Afin de refléter au plus près l'univers investissable pour le Fonds, ce premier ensemble est complété par des entreprises non représentées dans l'indice mais ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire. Cela se réfère aux titres négociables à court et moyen terme (NEUCP et NEU MTN). Elles représentent environ 300 valeurs (*) ;
- Les OPCVM monétaires (Article 8) font partie de l'univers d'investissement. Cela représente environ une dizaine d'OPC (*) ;
- Les dettes des Etats de l'union Européenne. La part des dettes des Etats de l'union européenne peut représenter au maximum 70% de l'actif net. Ces titres souverains seront dotés d'une analyse ISR - Cela représente 27 valeurs environ (*) ;
- L'ensemble des émetteurs (et OPCVM monétaires Article 8) décrits précédemment constitue l'univers d'investissement à partir duquel la note seuil pour l'exclusion est calibrée.
- Enfin, l'univers peut être enrichi, à la marge, d'émetteurs supplémentaires issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus. Le format de ces émissions serait des Euro Commercial papers (ECP et des obligations). Cette liste complémentaire est revue trimestriellement sur proposition de la gestion et intégrée par l'équipe d'analyse ISR d'Ofi invest Asset Management. Les émetteurs de cette liste complémentaire doivent disposer d'une note ESG supérieure aux seuils d'exclusion fixés dans le cadre de l'approche ISR du Fonds et leur part dans le portefeuille doit rester inférieure à 10% afin de s'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. Ces valeurs complémentaires représentent 20 valeurs environ (*).

(*) NB : Données de juin 2021 susceptibles d'évoluer.

A partir de cet univers, le Fonds applique les exclusions suivantes :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : https://www.ofi-invest-am.com.

Puis la gestion prend en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption…), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

Objectifs concernant les émetteurs privés :

L'intégration d'analyses ESG a pour but d'anticiper les nouveaux risques liés aux enjeux ESG pour diminuer la volatilité et améliorer la qualité des portefeuilles d'actifs financiers sans dégrader leurs performances.

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » Scores Best in Class calculés par notre pôle ISR).

Objectifs concernant l'investissement dans les dettes souveraines :

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière. Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat.

Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.

Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs.

Cette note ESG est calculée sur 5.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les états les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Réglementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille de la SICAV est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Néant. Aucun investissement ne sera réalisé en actions, compte tenu, en particulier, de la classification adoptée.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de son actif net sur des instruments du marché monétaire de la zone OCDE et libellés dans la devise d'un des pays membres de cette zone.

Dans le cadre de la gestion de l'OPCVM, le gérant peut investir dans :
(i) des obligations (obligations à taux fixes, à taux variables, révisables et indexées) ; et
(ii) des titres de créances négociables (Bons du Trésor, *Negotiable European Commercial Paper*- « NEU CP » et *Negotiable European Medium Term Note* - « NEU MTN »).

La SICAV envisage d'investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union européenne (états français, allemand, autrichien, belge, danois, hollandais, finlandais, suédois, irlandais, italien, espagnol ou portugais), les administrations nationales (de type CADES, APHP, KFW), régionales (Länder allemands notamment) ou locales (collectivités locales comme la Ville de Paris ou les départements français) des États membres ou leurs banques centrales (telles BDF, Bundesbank, Banque d'Italie ou d'Espagne), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers hors pays émergents (Etats-Unis, Canada, Japon, Suisse, Norvège), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

La SICAV peut investir dans la limite de 30% dans des instruments libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE autre que l'Euro. Les investissements réalisés dans des instruments libellés dans une devise autre que l'Euro feront l'objet d'une couverture systématique du risque de change.

Les instruments financiers détenus devront détenir le niveau de risque de crédit requis de « haute qualité ».

La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit (critères financiers, choix du segment de courbe crédit, choix de la qualité de crédit et sélection des titres).

Afin d'encadrer les investissements envisagés du portefeuille dans les actifs susvisés, OFI INVEST ASSET MANAGEMENT a mis en place une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit des émetteurs et de leurs instruments.

1) Périmètre et Gouvernance :

Ofi Invest Asset Management a mis en place une procédure interne d'évaluation de la qualité crédit et une méthodologie permettant de déterminer la qualité de crédit des instruments éligibles à l'actif de la SICAV.

L'équipe Analyse Crédit d'Ofi Invest Asset Management (dont le Responsable est Monsieur Jean-Philippe Dorp), rattachée hiérarchiquement à la Directrice Recherche en Finance Responsable (Madame Luisa Florez) et à un Directeur Général Délégué (Monsieur Eric Bertrand) (Dirigeant au sens de l'article L532-9 II 4e du Code Monétaire et Financier) assure le suivi et la couverture des émetteurs en portefeuille en toute indépendance des équipes de gestion notamment des équipes de gestion monétaire qui appartiennent à la Direction de la Gestion OPC.

Le Directeur des Risques d'Investissement (Monsieur Mamadou Wane) et le Directeur de la Conformité (Monsieur Benoit Reau), tous deux rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques (Monsieur Guillaume De Lafarge), sont responsables du processus de validation de la notation de crédit. Ce processus est réalisé de manière autonome.

But de la procédure :

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs sont, au moment de l'acquisition, considérés de haute qualité par Ofi Invest Asset Management. Ofi Invest Asset Management prend notamment en compte la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif de l'instrument, le profil de liquidité et pour les instruments financiers structurés, les risques opérationnels et les risques de contrepartie.

A ce titre, ne sont pas considérés comme de Haute Qualité les instruments dont les notes (pôle d'analyse crédit interne et agences de notation externes) sont unanimement égales ou inférieures à S-/A-3. Lorsque les notations ne sont pas unanimement égales ou inférieures à S-/A-3, un titre peut néanmoins être considéré par la Société de Gestion comme de Haute Qualité en prenant en compte la maturité de l'instrument, en se basant sur le principe que plus sa WAL est grande et moins l'instrument est liquide.

Une fois déterminé si un instrument est éligible à la notion de Haute Qualité, les gérants restent libres d'investir ou pas dans celui-ci. Les gérants prennent en compte les recommandations faites par l'équipe Risk Management de la Société de Gestion notamment en matière de limite en poids (cumulé) lors de la présence d'au moins une note S-/A-3. Cette procédure permet l'investissement dans des actifs de bonne qualité de crédit. L'éligibilité des investissements est donc conditionnée à une évaluation de crédit positive de la Société de Gestion.

Périmètre d'application :

La politique interne d'évaluation de la qualité de crédit d'Ofi Invest Asset Management couvre les fonds monétaires gérés par Ofi Invest Asset Management et repose sur une méthodologie propriétaire d'Ofi Invest Asset Management.

2) Acteurs de la procédure :

La collecte des informations nécessaires à l'évaluation et la mise en œuvre de la méthodologie sont du ressort de l'équipe Analyse Crédit d'Ofi Invest Asset Management. La méthodologie de notation propriétaire est proposée par le responsable de l'équipe Analyse Crédit et fait l'objet d'une approbation de la Direction des Risques d'investissement et de la Direction de la Conformité d'Ofi Invest Asset Management.

Les analystes de l'équipe Analyse Crédit collectent les informations financières, formulent une opinion accompagnée d'une notation propriétaire sur l'émission monétaire et ont la charge de la mise en œuvre de la méthodologie de notation interne.

Par ailleurs, une réunion composée de l'équipe d'Analyse Crédit, d'un représentant de la Direction de la Conformité et d'un représentant de la Direction des Risques d'Investissement, a pour objet de valider les notations de crédit internes.

La notation est validée in fine par la Direction des Risques d'Investissement (validation des notes) et par la Direction de la Conformité (respect de la mise en œuvre de la politique). Ces notations font également l'objet d'un contrôle de deuxième niveau par la Direction du Risque Opérationnel et du Contrôle Interne.

3) Fréquence de mise en œuvre :

Les évaluations sont revues chaque année mais l'équipe d'Analyse Crédit se laisse la possibilité de revoir à tout moment une notation, notamment lorsque survient un changement important susceptible d'avoir un effet sur l'évaluation existante de l'instrument en question. L'éligibilité des investissements est conditionnée, notamment, par la notation attribuée par l'Analyste Crédit.

4) Description des paramètres d'entrée et de sortie de la procédure :

La méthodologie de l'équipe Analyse Crédit s'appuie sur des éléments quantitatifs et qualitatifs conformément au Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires.

L'équipe Analyse Crédit s'appuie sur des sources considérées comme fiables, notamment les fournisseurs de données comptables et le fournisseur de données de marché. Par ailleurs, l'équipe Analyse Crédit utilise directement les données publiées par les émetteurs (rapports annuels, rapports trimestriels, présentations investisseurs). L'équipe Analyse Crédit dispose d'un système propriétaire d'obtention et de mise à jour des informations pertinentes sur les émetteurs.

Pour la détermination de la haute qualité d'un titre, l'équipe Analyse Crédit peut également se référer, de manière non exclusive et non mécanique, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et qu'elle jugera les plus pertinentes. Elle veillera à ce titre à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

L'équipe de gestion dispose ainsi de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres en portefeuille et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.

5) Description de la méthodologie :

Sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs analysés et des données recueillies auprès de sources fiables, l'équipe Analyse Crédit émet ses opinions et notations. A ce titre, pour réaliser l'évaluation du risque de crédit, l'équipe Analyse Crédit utilise une approche top-down/bottom-up fondamentale. Le contexte sectoriel est pris en compte ainsi que la stratégie de l'entreprise, sa politique financière et la performance opérationnelle et financière. Les facteurs utilisés sont jugés comme pertinents par Ofi Invest Asset Management.

Les notes obtenues consistent en des notations long terme avec des outlooks. La procédure précise une correspondance court terme de ces notations ainsi que le risque de défaillance de l'émetteur.

En revanche, certains types d'actifs/contreparties font l'objet d'une méthodologie spécifique. Cela est le cas pour les entreprises non financières (« investment grade » et « high yield »), les banques, les assurances ainsi que les entités publiques.

L'équipe Analyse Crédit est seule responsable de la notation interne des titres et émetteurs étudiés.

L'équipe Analyse Crédit peut ponctuellement faire appel à des experts externes. Le cas échéant, l'évaluation revient à l'équipe Analyse Crédit, seule équipe ayant la capacité de challenger les analyses qui lui sont soumises.

L'équipe Analyse Crédit publie et archive l'ensemble de ses notations dans un outil propriétaire accessible à l'équipe de gestion et aux autres départements d'Ofi Invest Asset Management.

Les équipes de gestion ne peuvent passer outre le résultat d'une méthodologie d'évaluation interne de la qualité de crédit que dans des circonstances exceptionnelles, notamment en situation de tensions sur les marchés, et lorsqu'il y a une raison objective de le faire. Le cas échéant, cette décision est consignée par écrit ainsi que le nom de la personne responsable de cette décision et la raison objective ayant conduit à prendre cette décision.

En cas de changement important, la notation de crédit d'un instrument et/ou émetteur sera revue par l'équipe Analyse Crédit.

En cas de dégradation de la notation d'un titre détenu en portefeuille qui le rendrait inéligible à l'investissement selon la méthodologie précédemment décrite, le gérant devra le céder en tenant compte de l'intérêt des porteurs. Cet intérêt peut commander le maintien du titre à l'actif de la SICAV.

6) Revue :

La politique d'évaluation de la qualité de crédit est revue chaque année par l'équipe Analyse Crédit et soumise à la validation de la Direction Générale d'Ofi Invest Asset Management. La revue se fait en s'appuyant notamment sur une approche back testing des notations.

En cas de modification substantielle de la méthodologie, les notations seront revues. Une modification de la méthodologie sera jugée substantielle lorsque les notations sont susceptibles d'être modifiées lors de l'application des nouvelles règles.

Par ailleurs, un rapport sur le profil de risque de crédit du fonds, fondé sur une analyse des évaluations internes de la qualité de crédit du fonds est adressé au moins annuellement à la Direction Générale d'Ofi Invest Asset Management.

La procédure d'évaluation de la qualité de crédit est disponible sur le site d'Ofi Invest Asset Management : https://www.ofi-invest-am.com

Actions ou parts d'OPCVM ou de fonds d'investissement de droit étranger :

La SICAV pourra investir, en particulier pour la gestion de la trésorerie, jusqu'à 10 % de l'actif net uniquement en parts ou actions d'OPCVM et FIA monétaires libellés en euro, de droit français, gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Instruments dérivés :

Dans la limite d'une fois l'actif, la SICAV peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ☒ Réglementés ;
- ☒ Organisés ;
- ☒ De gré à gré.

Elle pourra intervenir sur les marchés financiers à terme et conditionnels réglementés et/ou organisés ou de gré à gré (uniquement pour les swaps) français et/ou étrangers.

Risques sur lesquels la Société de Gestion désire intervenir :

- ☐ Action ;
- ☒ Taux ;
- ☒ Change ;
- ☐ Crédit.

Natures des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture ;
- ☐ Exposition ;
- ☐ Arbitrage.

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Futures
- ☒ Options
- ☒ Swaps
- ☒ Change à terme
- ☐ Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture du risque de taux
- ☐ Couverture du risque de crédit
- ☐ Couverture du risque action
- ☐ Couverture du risque de change
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ☐ Augmentation de l'exposition au marché

La SICAV ne s'expose pas de manière directe ou indirecte aux marchés actions et matières premières, même par le biais de contrats financiers.

La SICAV n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Titres intégrant des dérivés :

La SICAV pourra investir dans des instruments financiers comportant un contrat financier simple / obligations callables ou puttables, EMTN structurés intégrant un ou des contrats financiers simples.

Dépôts :

Pour réaliser l'objectif de gestion, la SICAV peut, dans la limite de 10% de son actif net, effectuer auprès d'un même établissement de crédit des dépôts qui respectent les conditions suivantes :

- Ils sont remboursables sur demande ou peuvent être retirés à tout moment,
- Ils arrivent à échéance dans les douze mois maximum,
- L'établissement de crédit a son siège social dans un Etat membre ou, s'il a son siège social dans un pays tiers, il est soumis à des règles prudentielles considérées comme équivalentes aux règles édictées dans le droit de l'Union conformément à la procédure visée à l'article 107, paragraphe 4, du règlement (UE) n°575/2013.

Emprunts d'espèces :

Néant

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

PROFIL DE RISQUE

La SICAV sera principalement investie dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

La SICAV est classée « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ». L'investisseur est exposé aux risques suivants pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Les principaux risques sont :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés de taux. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de taux :
Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant d'une hausse des taux d'intérêt. En effet, le prix d'une obligation évolue en sens inverse des taux d'intérêt. Ainsi, la SICAV, principalement investie en instruments du marché monétaire, peut voir la valeur de ses instruments à taux fixe baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de crédit :
Il s'agit du risque d'une hausse des « spreads de crédit » résultant de la détérioration de la qualité de la signature ou du défaut d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. La réalisation de ce risque peut entrainer une baisse de la valeur liquidative. Ce risque peut être qualifié de modéré en raison de la stratégie d'investissement de la SICAV.

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que la performance de la SICAV peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, la SICAV ne bénéficiant d'aucune garantie. Compte tenu de la stratégie d'investissement, ce risque peut être qualifié de faible.

Risque de contrepartie : la SICAV utilise des instruments financiers à terme et de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Ce risque peut être qualifié de modéré en raison de la stratégie d'investissement de la SICAV.

Risque lié à l'utilisation des de contrats financiers (instruments dérivés) : la SICAV peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse et est susceptible d'augmenter les risques de taux. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque en matière de durabilité : Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

En raison de sa classification, la SICAV ne peut pas être exposée à un risque action.

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDEE

De quelques jours à trois (3) mois. Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant de quelques jours à trois (3) mois.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2024 :

Changement de logo d'EGAMO.

25/03/2024 :

Mise à jour des règles d'évaluation des actifs et de la procédure d'évaluation interne de la qualité crédit.

28/06/2024 :

- Changement de dénomination de la SICAV EGAMO MARCHÉ MONÉTAIRE au profit d'Ofi Invest Marché Monétaire.
- Changement de dénomination de la part S au profit de VyV Marché Monétaire.

01/07/2024 :

- Changement de société de gestion au profit d'Ofi Invest Asset Management

24/10/2024 :

La SICAV est devenue un OPC dit Article 8 de la règlementation SFDR.

CHANGEMENT(S) À VENIR

01/01/2025 :

Changement de méthodologie ESG - Délabélisation et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20 %.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)
Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,
Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation[1] a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

[1] L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.
* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »[2], selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente[3] est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité[4] des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

[2] On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

[3] L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie

[4] La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei[5] dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

Les banques centrales, après avoir mis en œuvre des politiques monétaires restrictives en 2023, ont commencé leur phase d'assouplissement monétaire au second semestre 2024.

En zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a initié ses baisses de taux directeurs en juin : quatre baisses de 25 points de base, portant le taux de dépôt à 3%.

Aux Etats-Unis, la FED a démarré son cycle de baisse de taux en septembre : une baisse de 50 points de base, suivie de deux baisses de 25 points de base, portant le taux interbancaire au jour le jour à 4.50%.

L'actif net de la SICAV ressort en baisse sur une année glissante, passant de 341 297 195,04€ au 29 décembre 2023 à 287 004 531,25€ au 31 décembre 2024.

Au niveau de la WAM (Weighted Average Maturity), notre sensibilité au taux est ressortie à 4 jours (contre 57 jours l'année précédente). Ce différentiel s'explique du fait que lors de la reprise de la gestion par Ofi Invest Asset Management, il n'y avait aucun swap de taux dans le portefeuille.

Au cours de l'année 2024, dans un contexte d'incertitudes quant au rythme de resserrement monétaire et des marchés volatils, nous avons préféré rester prudents : achetant des papiers directement indexés contre Ester, ou mettant en place des swaps de taux.

La WAL (Weighted Average Life) est ressortie en hausse, puisqu'elle est passée de 72 jours à 103 jours. Cette augmentation de la WAL s'est accompagnée d'une amélioration de la qualité crédit du portefeuille.

Au cours de l'année, la SICAV a profité des spreads attractifs offerts par les banques – afin de se positionner sur des maturités longues. La SICAV a également saisi des opportunités sur le marché obligataire, qui affichait des rendements attractifs et plus avantageux que ceux proposés sur les billets de trésorerie.

Sur un an glissant, la SICAV Ofi Invest Marché Monétaire offre un différentiel de performance positif par rapport à son indice de référence. Manque les performances de la SICAV avec les VL associées.

[5] Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

Performances

Sur la période, la performance de la SICAV a été de 3,83% pour l'action I, de 3,88% pour l'action VyV Marché Monétaire, et de 3,83% pour l'action X contre 3,76% pour son indice de référence (Euro Short-Term Rate capitalisé).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Marché Monétaire PART I	FR0010666578	29/12/2023	31/12/2024	3,83%	3,76%	1 079,6764 €	1 120,9901 €
Ofi Invest Marché Monétaire PART VYV MARCHE MONETAIRE	FR0013421716	29/12/2023	31/12/2024	3,88%	3,76%	103,4156 €	107,4268 €
Ofi Invest Marché Monétaire PART X	FR0010653618	29/12/2023	31/12/2024	3,83%	3,76%	1 079,6631 €	1 120,9763 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2024 :

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE	OPC	FR0007045109	FED SUPP MONE ESG SI	263 388 578,42	280 981 500,09
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE	OPC	FR0010529743	LBPAM TRESORERIE I	187 484 521,42	206 792 262,44
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE	OPC	FR00140010O1	CPR MONETAIRE ISR	118 917 138,68	113 735 121,92
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE	TCN	OI0128516285	CREDIT 030424	23 997 433,61	24 000 000,00
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE	TCN	OI0128195395	LA BAN 030424	23 997 400,28	24 000 000,00
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE	TCN	OI0128515857	CREDIT 030424	23 997 386,95	24 000 000,00
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE	TCN	OI0128346931	LA BAN 020524	22 995 017,75	23 000 000,00
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE	TCN	OI0128381722	CREDIT 050424	22 997 489,44	23 000 000,00
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE	TCN	OI0128451236	CREDIT 020524	22 994 979,43	23 000 000,00
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE	TCN	OI0128636372	CREDIT 270524	22 992 469,97	23 000 000,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Actions ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de la SICAV sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 31/12/2024
- **Taux : 140 464 000 euros**
- Crédit : Pas de position au 31/12/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 31/12/2024
- Commodities : Pas de position au 31/12/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 31/12/2024
- Options : Pas de position au 31/12/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, Ofi Invest Marché Monétaire n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)
(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Marché Monétaire

Identifiant d'entité juridique :
969500F2CDOEMEM07S18

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ____ %	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social :** ____ %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caratéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La SICAV Ofi Invest Marché Monétaire (ci-après la « **SICAV** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, cette SICAV a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs privés et 20% des émetteurs publics de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales de la SICAV sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille a atteint **3,37** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20**%.

Emetteurs publics :

- **La note ESG :** la note ESG du portefeuille est de **7,63** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20**%.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle de la SICAV.

… et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consitant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objetcifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniqument aux investissemnts sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités éconmques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative		Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	**1. Emissions de GES**	**Emissions de GES de niveau 1**	12119,62 Teq CO2	Non applicable Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; Mesures additionnelles définies en 2024 : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille . Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz
			Taux de couverture = 66,20%			
		Emissions de GES de niveau 2	1310,43 Teq CO2			
			Taux de couverture = 66,20%			
		Emissions de GES de niveau 3	30992,99 Teq CO2			
			Taux de couverture = 66,20%			
		Emissions totales de GES	44423,04 Teq CO2			
			Taux de couverture = 66,20%			
	2. Empreinte carbone	**Empreinte carbone**	261,50 (Teq CO2/million d'EUR)		Se référer la « Déclaration Relative aux	Politique d'Engagement sur le volet climat.

C1 - Public

		(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC	Taux de couverture = **66,20%%**	Non applicable Non applicable. Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.	principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique de Vote sur le Say on Climate. Mesures additionnelles définies en 2024 : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	**Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements** (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	**585,21** (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = **66,20X%**			indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. Mesures additionnelles définies en 2024 : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	**Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles**	**0,15%** Taux de couverture = **88,33%%**		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. Mesures additionnelles définies en 2024 : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	**Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie**	Part d'énergie non renouvelable consommée = **0,54%** Taux de couverture = **86,72%** Part d'énergie non-renouvelable produite = **0,64%** Taux de couverture = **13,93%**			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes» ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. Mesures additionnelles définies en 2024 : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	6. Intensité de consommation d'énergie par	**Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des**	**0,41** (GWh/million d'EUR)		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu :

	secteur à fort impact climatique	**sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique**	Taux de couverture = **84,46%**		incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	« émissions de GES du processus de production » et «Opportunités dans les technologies vertes» ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. Mesures additionnelles définies en 2024 : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	**7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité**	**Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones**	**0,01%** Taux de couverture = **86,39%**			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. Mesures additionnelles définies en 2024 : Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	**8. Rejets dans l'eau**	**Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée**	**44218,42** (T/million d'EUR CA) Taux de couverture = **7%**		Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. Mesures additionnelles définies en 2024 : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Déchets	**9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs**	**Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée**	**202,75** (Tonnes) Taux de couverture = **24,44 %**			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. Mesures additionnelles définies en 2024 : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs

						d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	**10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales**	**Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**	0% Taux de couverture = 96,11%	Non applicable. Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	**Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations**	0,36% Taux de couverture = 86,39%			Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	**Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements**	0,09 Taux de couverture = 41,12%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	**Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres**	0,43% Taux de couverture = 88,31%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis

						ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	**Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées**	0% Taux de couverture = **96,11%**			Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. *Mesures additionnelles prévues en 2023* : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	**9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques**	**Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques**	0% Taux de couverture = **88,33%**	Non applicable Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	*Mesures additionnelles définies en 2024 :* Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	**16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	**Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	**0,11%** Taux de couverture = **92,22%**			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires» Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). *Mesures additionnelles définies en 2024 :* convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements de la SICAV ont été les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
TORONTO-DOMINION BANK/THE MTN RegS	14,3%	Canada	
CREDIT AGRICOLE SA MTN RegS	14,0%	France	
ING GROEP NV MTN RegS	10,3%	Pays-Bas	
BPCE SA MTN RegS	10,0%	France	
CPR MONETAIRE ISR SI	7,5%	France	
ARVAL SERVICE LEASE SA MTN RegS	7,2%	France	
CA AUTO BANK SPA (DUBLIN BRANCH) RegS	7,2%	Italie	
INTESA SANPAOLO SPA MTN RegS	6,8%	Italie	
EIFFAGE SA	5,7%	France	
BANCO SANTANDER SA MTN RegS	4,3%	Espagne	
BMW FINANCE NV MTN RegS	3,3%	Allemagne	
ING GROEP NV RegS	2,9%	Pays-Bas	
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	2,8%	France	
BANCO SANTANDER SA MTN RegS	2,0%	Espagne	

SANTANDER CONSUMER BANK AS MTN RegS	1,7%	Norvège	Finance

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

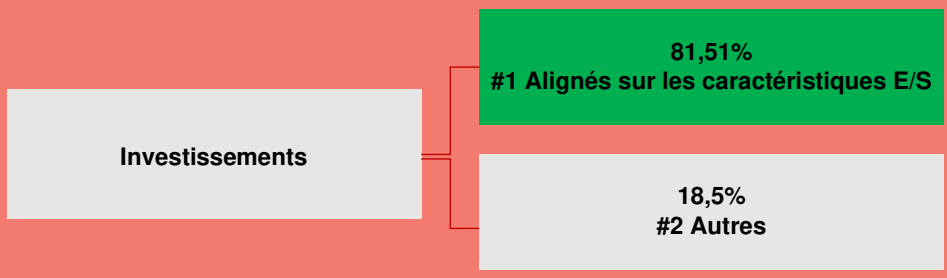

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sureté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz a effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Au 31 décembre 2024, la SICAV a **81,51%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

La SICAV a **18,5%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 8,00% de liquidités ;
- 0,04% de dérivés ;
- 10,45% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'une note ESG.

La SICAV a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum de liquidités et de produits dérivés.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Ofi Invest Marche Monetaire	
Finance	80,6 %
Autre	10,3 %
Industrie	5,7 %
Consommation discrétionnaire	3,3 %

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?**

☐ **Oui**

☐ Dans le gaz fossile
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropiée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinonmie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

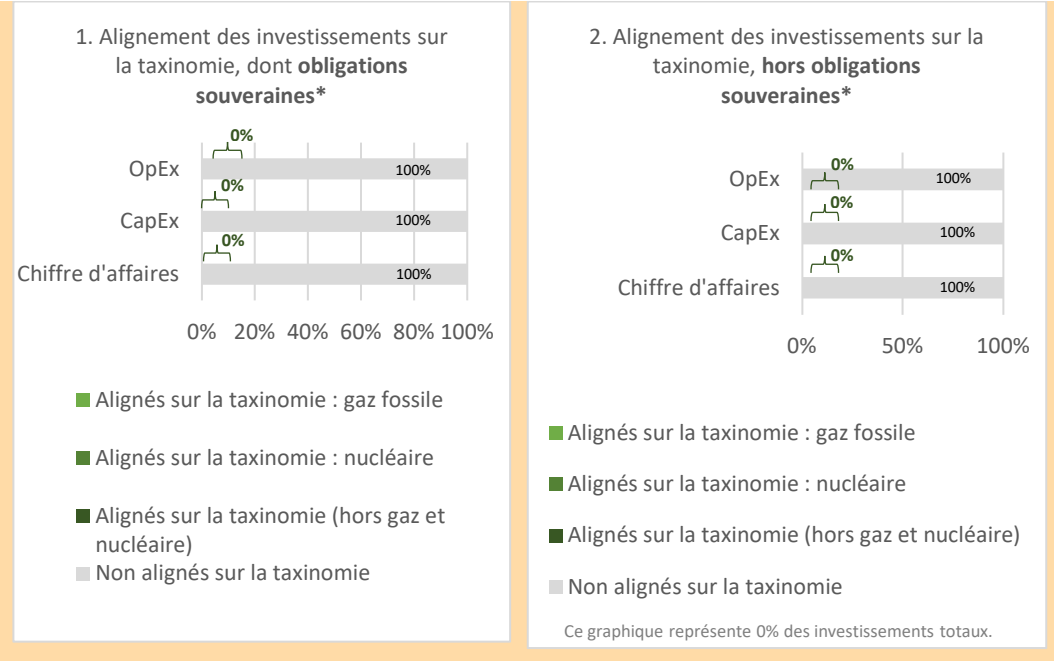

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennet toutes les expositions souveraines.*

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle etait leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par la SICAV.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

OFI INVEST MARCHE MONETAIRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable OFI INVEST MARCHE MONETAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2025.04.15 15:25:07 +0200

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**263 944 033,40**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**59 073 782,46**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	59 073 782,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**197 567 090,17**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	197 567 090,17
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**7 276 828,45**
OPCVM	7 276 828,45
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**26 332,32**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**263 944 033,40**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**183 494,66**
Comptes financiers	**22 994 697,30**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**23 178 191,96**
Total Actif I+II	**287 122 225,36**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

C1 - Public

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	276 424 118,47
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	10 580 412,78
Capitaux propres	**287 004 531,25**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**287 004 531,25**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**62 935,60**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**62 935,60**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**54 758,51**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**54 758,51**
Total Passifs : I+II+III+IV	**287 122 225,36**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	2 090 656,18
Produits sur titres de créances	9 275 009,96
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	7 491,77
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	1 612 697,99
Sous-total Produits sur opérations financières	**12 985 855,90**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-7 368,25
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-25 541,12
Sous-total Charges sur opérations financières	**-32 909,37**
Total Revenus financiers nets (A)	**12 952 946,53**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-578 070,47**
Frais de gestion de la société de gestion	-578 070,47
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-578 070,47**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**12 374 876,06**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-3 691 844,69**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**8 683 031,37**

C1 - Public

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	2 082 280,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-29 455,00
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**2 052 825,97**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-367 321,02**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**1 685 504,95**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	176 185,38
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-66 765,38
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**109 420,00**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**102 456,46**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**211 876,46**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**10 580 412,78**

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La SICAV investit dans un portefeuille composé d'instruments du marché monétaire, de titres de créances négociables et obligations ou assimilés à rémunération fixe, et variable ou révisable, la révision du taux devant se faire sur la base d'un taux ou d'un indice du marché monétaire, ou dans des dépôts auprès d'établissements de crédit.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. Cette analyse permet la détermination des zones géographiques, des niveaux de sensibilité et l'anticipation des évolutions des taux en fonction du scénario économique de la gestion retenu.

La gestion de la SICAV doit également respecter les limites réglementaires de sensibilité au risque de taux (Maturité Moyenne Pondérée – « MMP » ou « Weighted Average Maturity » - « WAM », maximale de 6 mois), de liquidité du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers – « DVMP » ou « Weighted Average Life – WAL », maximale de 12 mois), et de maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale des titres maximale de 2 ans.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).

Au sein de l'univers d'investissement du Fonds retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

L'univers d'investissement est défini comme suit :

- L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 800 valeurs (*) ;
- Afin de refléter au plus près l'univers investissable pour le Fonds, ce premier ensemble est complété par des entreprises non représentées dans l'indice mais ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire. Cela se réfère aux titres négociables à court et moyen terme (NEUCP et NEU MTN). Elles représentent environ 300 valeurs (*) ;
- Les OPCVM monétaires (Article 8) font partie de l'univers d'investissement. Cela représente environ une dizaine d'OPC (*) ;
- Les dettes des Etats de l'union Européenne. La part des dettes des Etats de l'union européenne peut représenter au maximum 70% de l'actif net. Ces titres souverains seront dotés d'une analyse ISR - Cela représente 27 valeurs environ (*) ;
- L'ensemble des émetteurs (et OPCVM monétaires Article 8) décrits précédemment constitue l'univers d'investissement à partir duquel la note seuil pour l'exclusion est calibrée.

- Enfin, l'univers peut être enrichi, à la marge, d'émetteurs supplémentaires issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus. Le format de ces émissions serait des Euro Commercial papers (ECP et des obligations). Cette liste complémentaire est revue trimestriellement sur proposition de la gestion et intégrée par l'équipe d'analyse ISR d'Ofi invest Asset Management. Les émetteurs de cette liste complémentaire doivent disposer d'une note ESG supérieure aux seuils d'exclusion fixés dans le cadre de l'approche ISR du Fonds et leur part dans le portefeuille doit rester inférieure à 10% afin de s'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. Ces valeurs complémentaires représentent 20 valeurs environ (*).

(*) NB : Données de juin 2021 susceptibles d'évoluer.

A partir de cet univers, le Fonds applique les exclusions suivantes :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : https://www.ofi-invest-am.com.

Puis la gestion prend en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption…), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020(1)
Actif net					
en EUR	287 004 531,25	341 297 195,04	580 679 133,47	596 665 089,28	543 279 550,46
Nombre de titres					
Catégorie d'actions I	57 464,9784	191 379,0344	393 642,2548	362 035,7250	322 849,1616
Catégorie d'actions X	193 069,0001	120 420,9501	163 104,9501	210 803,9501	197 134,2501
Catégorie d'actions VYV MARCHÉ MONETAIRE	57 351,4420	45 019,2710	539,5600	338,8930	43,4850
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions I en EUR	1 120,9901	1 079,6764	1 042,8859	1 041,5295	1 044,79
Catégorie d'actions X en EUR	1 120,9763	1 079,6631	1 042,8947	1 041,5383	1 044,7988
Catégorie d'actions VYV MARCHÉ MONETAIRE en EUR	107,4268	103,4156	99,842	99,6629	99,9254
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV MARCHÉ MONETAIRE en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV MARCHÉ MONETAIRE en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions VYV MARCHÉ MONETAIRE en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions I en EUR	40,48	33,22	-0,59	-2,70	-0,63
Catégorie d'actions X en EUR	40,48	33,21	-2,39	-2,70	-0,63
Catégorie d'actions VYV MARCHÉ MONETAIRE en EUR	3,93	3,22	-0,01	-0,20	0,00

(1) Premier exercice

C1 - Public

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris SA). La valeur liquidative calculée le vendredi sera datée du dimanche. Cette valorisation inclura le coupon couru du week-end et servira de base aux demandes de souscription et de rachats présentées le lundi matin. La même méthode sera appliquée pour les périodes comportant un jour férié.

Le Fonds valorise ses titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché de méthodes financières. La différence entre la valeur d'entrée et la valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours de clôture de la veille ou à défaut au dernier cours connu disponible.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré) :
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

L'équipe « Analyse Crédit » de la société de gestion émet ses opinions et notations sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs analysés et des données recueillies auprès de sources fiables (les fournisseurs de données comptables et de marché reconnus sur la place, les données publiées par les émetteurs, échanges avec les directions financières et générales des émetteurs). L'approche top-down/bottom-up fondamentale est utilisée. Le contexte sectoriel est pris en compte ainsi que la stratégie de l'entreprise, sa politique financière et la performance opérationnelle et financière.

Les notes obtenues consistent en des notations long terme avec des perspectives. La procédure précise une correspondance court-terme de ces notations ainsi que le risque de défaillance de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux appliqué, sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion, ne peut être supérieur à :

- 0,20% TTC, pour la part I et X,
- 0,10% TTC pour la part VYV MARCHE MONETAIRE.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la SICAV, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que la SICAV a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à la SICAV ;
- Des commissions de mouvements facturées à la SICAV ;
- Des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Description des frais de gestion indirects

Les frais indirects sont non significatifs.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Capitalisation pure.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Capitalisation pure.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

C1 - Public

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**341 297 195,04**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 154 190 717,19
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 223 020 503,01
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	12 374 876,06
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 052 825,97
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	109 420,00
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**287 004 531,25**

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions I	
Actions émises	1 533 989,7674
Actions rachetées	1 667 903,8234
Catégorie d'actions X	
Actions émises	2 239 918,5863
Actions rachetées	2 167 270,5363
Catégorie d'actions VYV MARCHÉ MONETAIRE	
Actions émises	65 962,3860
Actions rachetées	53 630,2150

Commissions

Catégorie d'actions I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions X	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions VYV MARCHÉ MONETAIRE	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0010666578 - OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0010653618 - OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0013421716 - OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE VYV MARCHÉ MONETAIRE

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	**Décomposition de l'exposition par maturité** < 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	**Décomposition par niveau de deltas** < 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

C1 - Public

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	59 074	42 534	16 540	-	-
Titres de créances	197 567	118 295	79 272	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	22 995	-	-	-	22 995
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-140 464	140 464	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**20 365**	**236 276**	**-**	**22 995**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	27 264	19 693	12 117	-	-
Titres de créances	138 580	58 987	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	22 995	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	88 714	49 750	2 000	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**277 553**	**128 430**	**14 117**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

C1 - Public

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	59 074	-	-
Titres de créances	158 568	-	38 999
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**217 641**	**-**	**38 999**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	**valeur actuelle constitutive d'une créance**	**valeur actuelle constitutive d'une dette**
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	183	
Collatéral espèces	183	
BNP Paribas	*183*	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	22 995	
CACEIS Bank	*22 995*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	**Dénomination du Fonds** ***Société de gestion***	***Pays de domiciliation du fonds***	***Orientation des placements / style de gestion***	***Devise de la part d'OPC***	***Montant de l'exposition*** *exprimé en milliers*
FR00140010O1	CPR MONETAIRE ISR part SI *CPR AM*	*France*	*Monétaire*	*EUR*	*5 282*
FR0007045109	Arkea Support Monetaire SI *FEDERAL FINANCE GESTION*	*France*	*Monétaire*	*EUR*	*1 995*
Total					**7 277**

C1 - Public

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Collatéral espèces versé	183 494,66
Total créances	**183 494,66**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-51 216,82
Autre	-3 541,69(2)
Total dettes	**-54 758,51**
Total	**128 736,15**

(2) Provision frais RTO

Frais de gestion

Catégorie d'actions I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions X	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions VYV MARCHÉ MONETAIRE	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie d'actions I	
Revenus nets	**1 948 220,48**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 948 220,48**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 948 220,48**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 948 220,48
Total	**1 948 220,48**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Catégorie d'actions X	
Revenus nets	**6 545 486,74**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**6 545 486,74**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**6 545 486,74**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	6 545 486,74
Total	**6 545 486,74**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie d'actions VYV MARCHÉ MONETAIRE	
Revenus nets	**189 324,15**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**189 324,15**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**189 324,15**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	189 324,15
Total	**189 324,15**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie d'actions I	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**378 310,60**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**378 310,60**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**378 310,60**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	378 310,60
Total	**378 310,60**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie d'actions X	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 271 020,70**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 271 020,70**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 271 020,70**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1 271 020,70
Total	**1 271 020,70**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

C1 - Public

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
Catégorie d'actions VYV MARCHÉ MONETAIRE	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**36 173,65**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**36 173,65**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**36 173,65**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	36 173,65
Total	**36 173,65**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				**59 073 782,46**	**20,58**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				*59 073 782,46*	*20,58*
ACAFP 0 3/8 10/21/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 824 389,92	3,42
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11/11/2025	Admin. privée	EUR	5 000 000,00	5 083 281,79	1,77
BANCO NTANDER 1.125% 17/01/2025	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	3 029 520,60	1,06
BANCO NTANDER Eurib3 11/02/2025	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 407 948,98	0,49
BMW FIN 0.5% 22/02/2025 EMTN	Finance/Assurance	EUR	2 314 000,00	2 315 532,85	0,81
BPCE 1.0% 01/04/2025 EMTN	Finance/Assurance	EUR	7 000 000,00	7 016 110,78	2,44
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH Eurib3+0.85% 13/01/2025	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 045 446,57	1,76
ING GROEP NV 1.125% 14/02/2025	Finance/Assurance	EUR	7 200 000,00	7 253 436,05	2,53
ING GROEP NV 2.125% 10/01/2026	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 030 302,36	0,71
INTE 1.625% 21/04/2025 EMTN	Finance/Assurance	EUR	4 750 000,00	4 785 326,27	1,67
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.125% 25/02/2025	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 195 982,25	0,42
TORONTO DOMINION BANK Eurib3+0.38% 16/04/2026	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 086 504,04	3,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				**197 567 090,17**	**68,84**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				*197 567 090,17*	*68,84*
ACHMEA BANK NV 02/05/2025 FIX 0.0	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	4 954 770,00	1,73
AXA BANQUE E 03/02/2025 EONIAEST 0.19	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 076 335,70	1,77
BANQUE FEDERATIVE 20/06/2025 EONIAEST 0.32	Finance/Assurance	EUR	4 000 000,00	4 083 402,29	1,42
BRED BANQUE POPULAIRE 04/02/2025 EONIAEST 0.29	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 167 777,60	1,80
CA CONSUMER FINANCE 07/05/2025 FIX 0.0	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	4 951 195,00	1,73
COFACE SA 04/03/2025 FIX 0.0	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	4 974 320,00	1,73
COMPAGNIE GENE 20/06/2025 FIX 0.0	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 864 920,00	3,44
CREDIT MUTUEL ARKEA 04/03/2025 EONIAEST 0.31	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 167 808,25	1,80
CREDIT MUTUEL ARKEA 10/01/2025 EONIAEST 0.32	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 198 589,68	1,81
CRH FINANCE DAC 20/01/2025 FIX 0.0	Finance/Assurance	EUR	7 000 000,00	6 988 730,00	2,44
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 30/01/2025 FIX	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 973 320,00	3,47
ENGIE SA 10/01/2025 EONIAEST 0.12	Energie	EUR	10 000 000,00	10 075 030,39	3,51

C1 - Public

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GROU E Eurib3+1.2% 20/01/2025	Construction	EUR	4 000 000,00	4 038 661,00	1,41
LA BANQUE POSTALE 02/12/2025 EONIAEST 0.27	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 022 922,08	3,49
LLOYDS BANK CORPOR 04/09/2025 EONIAEST 0.29	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 117 995,88	3,53
NATIXIS 11/03/2025 EONIAEST 0.31	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 163 151,32	1,80
NATWEST MARKETS NV 13/03/2025 FIX 0.0	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	4 971 955,00	1,73
OP CORPORATE BANK PLC 28/07/2025 FIX 0.0	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	4 927 760,00	1,72
SANTANDER CONSUMER BANK 11/03/2025 FIX 0.0	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 944 710,00	3,47
SAVENCIA SA 03/01/2025 FIX 0.0	Manufacture	EUR	10 000 000,00	9 998 270,00	3,48
SNAM SPA 02/05/2025 FIX 0.0	Transport	EUR	5 000 000,00	4 949 350,00	1,72
SOCIETE GENERALE 05/05/2025 EONIAEST 0.27	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 114 814,70	1,78
SONEPAR 03/01/2025 FIX 0.0	Commerce	EUR	10 000 000,00	9 998 270,00	3,48
SUMITOMO MITSU 03/03/2025 FIX 0.0	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 950 370,00	3,47
UNICREDIT LONDON BANCH 14/02/2025 EONIAEST 0.2	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 045 625,88	3,50
UNION FINANCES GRAINS 09/01/2025 FIX 0.0	Admin. privée	EUR	3 000 000,00	2 997 969,00	1,04
UNION FINANCES GRAINS 13/01/2025 FIX 0.0	Admin. privée	EUR	7 000 000,00	6 992 895,00	2,44
VEOLIA ENVIRONNEMENT 30/01/2025 FIX 0.0	Eau/Déchets	EUR	6 900 000,00	6 882 791,40	2,40
VIVENDI 03/03/2025 FIX 0.0	IT/Communication	EUR	5 000 000,00	4 973 380,00	1,73
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**7 276 828,45**	**2,54**
OPCVM				*7 276 828,45*	*2,54*
Arkea Support Monetaire SI	Finance/Assurance	EUR	177,00	1 994 651,94	0,69
CPR MONETAIRE ISR part SI	Finance/Assurance	EUR	247,00	5 282 176,51	1,84
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres				**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				**-**	**-**
Emprunts				**-**	**-**

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				**263 917 701,08**	**91,96**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Swaps				
OISEST/0.0/FIX/2.198	5 000 000	2 965,35	-	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.210	10 000 000	6 619,83	-	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.215	2 000 000	127,18	-	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.347	5 000 000	3 356,86	-	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.646	5 000 000	1 504,34	-	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.650	4 750 000	474,08	-	4 750 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.703	7 000 000	-	29,40	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.842	5 000 000	584,96	-	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.845	10 000 000	983,94	-	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.931	10 000 000	1 264,44	-	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.969	5 000 000	56,30	-	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.972	10 000 000	72,51	-	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.975	10 000 000	61,01	-	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.975	3 000 000	33,28	-	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.167	6 700 000	-	1 617,87	6 700 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.256	2 314 000	-	966,69	2 314 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.259	1 200 000	-	486,03	1 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.278	500 000	-	186,50	500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.322	3 000 000	-	847,50	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.368	10 000 000	-	37 918,20	10 000 000,00

C1 - Public

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/3.417	10 000 000	6 327,34	-	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.424	5 000 000	-	10 290,69	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.433	5 000 000	1 900,90	-	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.456	5 000 000	-	10 592,72	5 000 000,00
Sous-Total Swaps		***26 332,32***	***62 935,60***	***140 464 000,00***
Total Taux d'intérêts		**26 332,32**	**62 935,60**	**140 464 000,00**
Change				
Total Change		**-**	**-**	**-**
Crédit				
Total Crédit		**-**	**-**	**-**
Autres expositions				
Total Autres expositions		**-**	**-**	**-**

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		**-**	**-**	**-**
Change				
Total Change		**-**	**-**	**-**
Crédit				
Total Crédit		**-**	**-**	**-**
Autres expositions				
Total Autres expositions		**-**	**-**	**-**

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	263 917 701,08
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-36 603,28
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	23 178 191,96
Autres passifs (-)	-54 758,51
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**287 004 531,25**

C1 - Public

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**287 458 777,61**	**551 275 223,65**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**60 824 752,82**	**74 718 352,49**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	60 824 752,82	74 718 352,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**195 015 429,67**	**421 386 419,59**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	169 646 922,43	378 437 384,81
Titres de créances négociables	169 646 922,43	368 440 399,18
Autres titres de créances	0,00	9 996 985,63
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	25 368 507,24	42 949 034,78
Organismes de placement collectif	**31 618 595,12**	**55 170 451,57**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	31 618 595,12	55 170 451,57
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	**53 893 608,43**	**29 531 401,66**
Liquidités	53 893 608,43	29 531 401,66
TOTAL DE L'ACTIF	**341 352 386,04**	**580 806 625,31**

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	330 791 414,29	581 006 524,96
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	387 405,45	-1 365 349,78
Résultat de l'exercice (a,b)	10 118 375,30	1 037 958,29
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**341 297 195,04**	**580 679 133,47**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**55 191,00**	**127 491,84**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	55 191,00	127 491,84
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**341 352 386,04**	**580 806 625,31**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 156 160,58	105 484,76
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 218 878,64	856 677,45
Produits sur titres de créances	11 304 378,52	1 134 392,01
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**17 679 417,74**	**2 096 554,22**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	134 539,95
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**0,00**	**134 539,95**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**17 679 417,74**	**1 962 014,27**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	828 849,22	819 085,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**16 850 568,52**	**1 142 928,74**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-6 732 193,22	-104 970,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**10 118 375,30**	**1 037 958,29**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :
- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative. En l'absence de prix de marché incontestables, les obligations dont l'échéance est inférieure à un an sont valorisées à partir d'une courbe de taux par application d'un taux de référence corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès de teneurs de marché (BGN).

Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières…) sont évalués sur la base du prix de marché.
En l'absence de prix de marché incontestables, ils sont valorisés à partir d'une courbe de taux par application d'un taux de référence corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

OPC détenus :
Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :
Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative

des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :
- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC gérés par EGAMO tel qu'indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013421716 - EGAMO MARCHE MONETAIRE S : Taux de frais maximum 0,10% TTC maximum de l'actif net hors OPC gérés par EGAMO.
FR0010653618 - EGAMO MARCHE MONETAIRE X : Taux de frais maximum de 0,20% TTC maximum de l'actif net hors OPC gérés par EGAMO.
FR0010666578 - EGAMO MARCHE MONETAIRE I : Taux de frais maximum de 0,20% TTC maximum de l'actif net hors OPC gérés par EGAMO.
La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE I	Capitalisation	Capitalisation
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE S	Capitalisation	Capitalisation
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE X	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**580 679 133,47**	**596 665 089,28**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 654 818 252,95	5 086 554 941,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 912 993 019,53	-5 103 366 875,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 297 775,63	170 009,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 422 952,61	-1 531 313,71
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-2 753,91	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 064 715,13	1 045 526,83
Différence d'estimation exercice N	*2 713 754,22*	*649 039,09*
Différence d'estimation exercice N-1	*-649 039,09*	*396 487,74*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	16 850 568,52	1 142 928,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	5 475,39 (**)	-1 173,20 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**341 297 195,04**	**580 679 133,47**

(*) 30/12/2022 : Lissage coupons.

(**) 29/12/2023 : Lissage coupons.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 751 000,79	3,73
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	48 073 752,03	14,09
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**60 824 752,82**	**17,82**
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	25 368 507,24	7,43
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	8 900 450,53	2,61
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	23 944 989,63	7,02
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	85 108 758,43	24,94
Bons du Trésor	51 692 723,84	15,14
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**195 015 429,67**	**57,14**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	48 073 752,03	14,09	0,00	0,00	12 751 000,79	3,74	0,00	0,00
Titres de créances	173 982 763,62	50,98	12 132 215,52	3,55	8 900 450,53	2,61	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 893 608,43	15,79
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	26 330 670,74	7,71	11 338 729,29	3,32	23 155 352,79	6,78	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	184 091 131,19	53,94	6 856 723,68	2,01	4 067 574,80	1,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	53 893 608,43	15,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		**0,00**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	52 437,09
	Autres dettes	2 753,91
TOTAL DES DETTES		**55 191,00**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-55 191,00**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE I		
Actions souscrites durant l'exercice	2 553 709,6374	2 705 312 229,92
Actions rachetées durant l'exercice	-2 755 972,8578	-2 919 274 069,32
Solde net des souscriptions/rachats	-202 263,2204	-213 961 839,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	191 379,0344	
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE S		
Actions souscrites durant l'exercice	79 478,300	8 139 321,27
Actions rachetées durant l'exercice	-34 998,589	-3 604 216,27
Solde net des souscriptions/rachats	44 479,711	4 535 105,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	45 019,271	
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE X		
Actions souscrites durant l'exercice	2 779 931,0000	2 941 366 701,76
Actions rachetées durant l'exercice	-2 822 615,0000	-2 990 114 733,94
Solde net des souscriptions/rachats	-42 684,0000	-48 748 032,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	120 420,9501	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE X	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	453 165,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 619,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	374 064,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	10 118 375,30	1 037 958,29
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**10 118 375,30**	**1 037 958,29**

	29/12/2023	30/12/2022
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 125 355,96	733 789,51
Total	**6 125 355,96**	**733 789,51**

	29/12/2023	30/12/2022
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	140 253,31	122,73
Total	**140 253,31**	**122,73**

	29/12/2023	30/12/2022
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 852 766,03	304 046,05
Total	**3 852 766,03**	**304 046,05**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	387 405,45	-1 365 349,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**387 405,45**	**-1 365 349,78**

	29/12/2023	30/12/2022
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	234 621,50	-965 264,45
Total	**234 621,50**	**-965 264,45**

	29/12/2023	30/12/2022
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 288,58	-126,64
Total	**5 288,58**	**-126,64**

	29/12/2023	30/12/2022
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	147 495,37	-399 958,69
Total	**147 495,37**	**-399 958,69**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**280 588 533,19**	**543 279 550,46**	**596 665 089,28**	**580 679 133,47**	**341 297 195,04**
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE I en EUR					
Actif net	74 571 314,70	337 309 576,28	377 070 915,44	410 523 971,04	206 627 436,98
Nombre de titres	71 253,0000	322 849,1616	362 035,7250	393 642,2548	191 379,0344
Valeur liquidative unitaire	1 046,5708	1 044,7900	1 041,5295	1 042,8859	1 079,6764
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,11	-0,89	-2,14	-2,45	1,22
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,40	0,26	-0,56	1,86	32,00
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE S en EUR					
Actif net	100,03	4 345,26	33 775,07	53 870,78	4 655 697,04
Nombre de titres	1,000	43,485	338,893	539,560	45 019,271
Valeur liquidative unitaire	100,0300	99,9254	99,6629	99,8420	103,4156
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,04	-0,07	-0,20	-0,23	0,11
Capitalisation unitaire sur résultat	0,02	0,07	0,00	0,22	3,11
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE X en EUR					
Actif net	206 017 118,46	205 965 628,92	219 560 398,77	170 101 291,65	130 014 061,02
Nombre de titres	196 848,0001	197 134,2501	210 803,9501	163 104,9501	120 420,9501
Valeur liquidative unitaire	1 046,5796	1 044,7988	1 041,5383	1 042,8947	1 079,6631
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,11	-0,89	-2,14	-2,45	1,22
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,36	0,26	-0,56	1,86	31,99

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SCHAEFFLER AG 1.875% 26-03-24	EUR	5 448 000	5 496 443,46	1,61
TOTAL ALLEMAGNE			**5 496 443,46**	**1,61**
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R 11-02-25	EUR	1 400 000	1 412 271,50	0,41
TOTAL ESPAGNE			**1 412 271,50**	**0,41**
ETATS-UNIS				
GOLD SACH GR E3R+0.5% 30-04-24	EUR	10 245 000	10 330 626,62	3,03
TOTAL ETATS-UNIS			**10 330 626,62**	**3,03**
FRANCE				
ALD 0.0% 23-02-24 EMTN	EUR	6 500 000	6 462 300,00	1,90
AUCHAN 2.625% 30-01-24 EMTN	EUR	9 000 000	9 205 419,32	2,69
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	11 500 000	11 483 824,63	3,36
SG E3R+0.8% 22-05-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 008 102,67	0,30
TOTAL FRANCE			**28 159 646,62**	**8,25**
ITALIE				
FCA BANK 4.25% 24-03-24 EMTN	EUR	5 000 000	5 166 507,96	1,51
TOTAL ITALIE			**5 166 507,96**	**1,51**
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN	EUR	3 184 000	3 256 794,80	0,96
SANTANDER UK GROUP 0.391% 28-02-25	EUR	1 000 000	997 452,57	0,29
TOTAL ROYAUME-UNI			**4 254 247,37**	**1,25**
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	6 000 000	6 005 009,29	1,76
TOTAL SUISSE			**6 005 009,29**	**1,76**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**60 824 752,82**	**17,82**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**60 824 752,82**	**17,82**
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
SPAI LETR DEL TESO ZCP 08-03-24	EUR	25 000 000	24 824 922,24	7,27
TOTAL ESPAGNE			**24 824 922,24**	**7,27**
FRANCE				
ALSTOM ZCP 31-01-24	EUR	7 000 000	6 972 632,51	2,05
COMP PLAS OMNI SE ZCP 05-02-24	EUR	7 500 000	7 466 103,19	2,19
ELIS EX HOLDELIS ZCP 05-02-24	EUR	5 000 000	4 977 935,66	1,46
ERAMET ZCP 20-02-24	EUR	5 000 000	4 968 569,91	1,46
FRENCH REPUBLIC ZCP 28-02-24	EUR	20 000 000	19 877 501,03	5,82
GROU E E3R+1.2% 20-01-25	EUR	4 000 000	4 067 574,80	1,19
ILIAD ZCP 22-01-24	EUR	10 000 000	9 970 573,51	2,92
ITM ENTREPRISES ZCP 04-01-24	EUR	10 000 000	9 993 048,84	2,93
LAGARDERE ZCP 11-01-24	EUR	5 000 000	4 992 068,70	1,46
NEXANS ZCP 09-01-24	EUR	5 000 000	4 993 301,54	1,46
ORANO ZCP 23-01-24	EUR	10 000 000	9 971 079,71	2,92
PSA BA OISEST+0.33% 19-09-24	EUR	2 000 000	2 023 847,95	0,60

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SEB E3R+0.8% 15-11-24	EUR	4 800 000	4 832 875,73	1,41
SOCIETE BIC ZCP 28-02-24	EUR	5 000 000	4 964 128,57	1,45
SOPR S OISEST+0.32% 29-01-24	EUR	10 000 000	10 108 367,57	2,96
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 100124 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 989 611,60	2,34
VICAT ZCP 26-01-24	EUR	6 500 000	6 478 155,30	1,90
VICAT ZCP 29-02-24	EUR	7 000 000	6 947 511,28	2,04
TOTAL FRANCE			**131 594 887,40**	**38,56**
ITALIE				
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 12-01-24	EUR	7 000 000	6 990 300,57	2,05
TOTAL ITALIE			**6 990 300,57**	**2,05**
LUXEMBOURG				
APERAM ZCP 16-01-24	EUR	6 250 000	6 236 812,22	1,83
TOTAL LUXEMBOURG			**6 236 812,22**	**1,83**
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**169 646 922,43**	**49,71**
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SANT CONS BANK ZCP 15-02-24	EUR	15 500 000	15 414 367,65	4,51
TOTAL ALLEMAGNE			**15 414 367,65**	**4,51**
PAYS-BAS				
SGS NEDE HOLD BV ZCP 14-02-24	EUR	5 000 000	4 972 426,48	1,46
SGS NEDE HOLD BV ZCP 29-01-24	EUR	5 000 000	4 981 713,11	1,46
TOTAL PAYS-BAS			**9 954 139,59**	**2,92**
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**25 368 507,24**	**7,43**
TOTAL Titres de créances			**195 015 429,67**	**57,14**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ECOFI TRESORERIE PART C	EUR	1 400	15 532 510,00	4,55
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	1 484	16 086 085,12	4,72
TOTAL FRANCE			**31 618 595,12**	**9,27**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**31 618 595,12**	**9,27**
TOTAL Organismes de placement collectif			**31 618 595,12**	**9,27**
Dettes			**-55 191,00**	**-0,02**
Comptes financiers			**53 893 608,43**	**15,79**
Actif net			**341 297 195,04**	**100,00**

Action EGAMO MARCHE MONETAIRE S	**EUR**	**45 019,271**	**103,4156**
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE I	**EUR**	**191 379,0344**	**1 079,6764**
Action EGAMO MARCHE MONETAIRE X	**EUR**	**120 420,9501**	**1 079,6631**

OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

OFI INVEST MARCHE MONETAIRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.04.15 15:25:03 +0200

Ofi Invest Marché Monétaire
Société d'investissement à Capital Variable
R.C.S. Paris 508 956 356

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2025

En matière ordinaire

1ère résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, en ce compris les dispositions sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice distribuable de **8 683 031,37 €**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

2ème résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par un bénéfice distribuable de **8 683 031,37 €**.

<u>Au niveau de l'affectation du résultat</u>

Conformément à l'article 27 des statuts, le bénéfice distribuable pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity est réparti entre les catégories d'actions :

➔ actions de type I « capitalisation pure »	**1 948 220,48 €**
➔ actions de type X « capitalisation pure »	**6 545 486,74 €**
➔ actions de type VYV Marché Monétaire « capitalisation pure »	**189 324,15 €**
➔ Report à nouveau	**0,00 €**
formant ensemble un résultat de	**8 683 031,37 €**

3ème résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par une plus-value nette de frais de **1 685 504,95 €**.

<u>Au niveau de l'affectation des plus ou moins values nettes</u>

Conformément à l'article 27 des statuts, les plus-values nettes sont réparties entre les catégories d'actions :

➔ actions de type I « capitalisation pure »	**378 310,60 €**
➔ actions de type X « capitalisation pure »	**1 271 020,70 €**
➔ actions de type VYV Marché Monétaire « capitalisation pure »	**36 173,65 €**
➔ plus et moins-values nettes non distribuées	**0,00 €**
formant ensemble une plus-value nette de frais de	**1 685 504,95 €**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation de cette plus-value nette de frais en capitalisation.

4ème résolution

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention et engagement autorisés relevant des articles 225-38 et 225-39 du Code de Commerce n'ont été conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5ème résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux Membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la Direction Générale pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale leur rappelle que le quitus est dépourvu de portée juridique et ne fait pas échec à l'exercice de l'action en responsabilité tant sociale qu'individuelle.

6ème résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à la modification de l'article 4 - siège social, adopte la modification.

7ème résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale adopte la modification de l'article 4 des Statuts de la manière suivante :

Ancienne Rédaction

Le siège social est fixé à 20-22 rue Vernier – 75017 PARIS.

Nouvelle Rédaction

Le siège social est fixé à Issy-les-Moulineaux 92130, 127/129 quai du Pdt Roosevelt.

Il peut être transféré en tout autre endroit par simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Lors d'un transfert décidé par le Conseil d'Administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

8ème résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

En matière extraordinaire

8ème résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à la modification de l'article 27 - Modalités d'affectation des sommes distribuables, adopte la modification.

9ème résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale adopte la modification de l'article 27 des Statuts de la manière suivante :

Ancienne Rédaction

Le Conseil d'Administration arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la Loi, est égal au montant Le conseil d'administration arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous les autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion, de la charge des emprunts et des dotations éventuelles aux amortissements.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus,

- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution et d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Ces sommes peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Pour chaque catégorie d'actions, le cas échéant, la SICAV peut opter pour chacune de ces sommes pour l'une des formules suivantes :

- la capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

- la distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; possibilité de distribuer des acomptes ;

- pour la SICAV qui souhaite conserver la liberté de capitaliser ou/et de distribuer, laissant à l'assemblée générale le soin de décider de l'affectation des sommes distribuables, les statuts devront comporter la formule suivante : l'assemblée générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année.

Nouvelle Rédaction

Le Conseil d'Administration arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrérages primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts et des dotations éventuelles aux amortissements.

Les sommes distribuables par un organisme de placement collectif en valeurs mobilières sont constituées par :

1. Le revenu net augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus et diminué des acomptes versés sur le revenu net de l'exercice ;

2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation, diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values réalisées et diminuées des acomptes versés sur les plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice.

Pour les modalités spécifiques à chaque catégorie d'actions, se référer dans le Prospectus à leur paragraphe : Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables.

10ème résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.